
Cours de tir 2025-2026

Carabine et pistolet

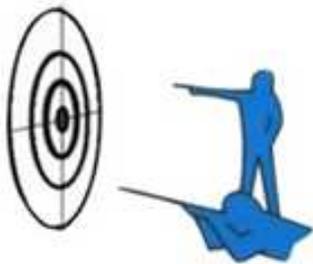


Table des matières

Table des matières	1
La rage de réussir	2
Règlement	3
Horaire et Lieu	3
Présence	4
Paiement du cours	5
Age révolu	5
Cours obligatoires	5
Inscription	5
Accès au stand	6
Comportement	6
Matériel	7
Tenue vestimentaire et équipement de tir	8
Participation aux compétitions	9
Munition	10
Charte d'engagement	11
Calendrier	12

TOUS DROITS RÉSERVÉS. LA REPRODUCTION OU LA DIFFUSION, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, TOTALE OU PARTIELLE, N'EST AUTORISÉE QU'AVEC

La rage de réussir



Dans le tir sportif, il faut de la persévérance, un mental d'acier et ne jamais renoncer.

« J'ai raté 9'000 tirs dans ma carrière.
J'ai perdu presque 300 matches.
26 fois, on m'a fait confiance pour prendre le tir de la victoire et j'ai raté.
J'ai échoué encore et encore dans ma vie
Et c'est pourquoi j'ai réussi » Michael Jordan

L'utilisation du genre masculin dans ce document, a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

Règlement

Horaire et Lieu

Tous les mardis soir, hors vacances scolaires (voir calendrier en annexe).

Débutants : 18h00 à 19H00

Avancés : 19h15 à 20H15

Des aménagements d'horaire peuvent être mis en place à la discrétion de l'organisateur.

Adresse du stand de tir :

Route du Pont Butin 8, 1213 Petit-Lancy



Les arrivées tardives à répétition ne seront pas acceptées et peuvent amener à l'exclusion du cours.



Présence

L'élève qui s'est inscrit à l'école de tir, accepte la condition qu'il doit être présent à tous les cours.

En cas de maladie, le représentant légal de l'élève doit avertir l'organisateur du cours avant le début de celui-ci.

L'organisateur du cours peut être joint par l'un des trois moyens suivants :

Nicolas Schwager : 079/ 381.30.03 e-mail :

eanecoledetir@gmail.com

Stand de tir : 022/ 792.29.21

Si le représentant légal de l'élève n'a pas averti l'organisateur du cours, l'élève sera marqué comme absent non excusé. Au bout de trois absences non excusées, l'élève sera renvoyé du cours avec effet immédiat.



Paiement du cours

Le paiement du cours sera effectué avec le bulletin de versement qui sera délivré après les vacances d'octobre. Ce paiement doit être effectué sous les 30 jours.

Prix du cours : 100 CHF

L'interruption du cours par l'élève et ou l'exclusion du cours ne donne droit à aucune forme de remboursement

Age révolu

Pour ce cours la tranche d'âge acceptée est entre 10 et 20 ans.

Cours obligatoires

La séance d'information est obligatoire avec la présence des parents pour les nouveaux élèves. Les 5 cours suivant pour les élèves seuls.

Inscription

Attention : chaque année l'élève devra se réinscrire.



Accès au stand

Le badge d'accès est distribué à tous les participants après le paiement de la caution. Le badge d'accès ne donne droit à l'entrée du stand uniquement dans la période du cours.

Prix de la caution : 100 CHF

Le badge sera remboursé au représentant légal sous restitution de celui-ci en cas d'interruption ou d'exclusion du cours. Ce remboursement est effectué par l'intermédiaire du secrétariat du stand. Il peut être envoyé par la poste avec vos coordonnées bancaires.

Comportement

Un stand de tir est un lieu de tranquillité.

Il ne faut pas :

- Crier
- Avoir son natel en mode sonnerie
- Courir à côté des tireurs

Il faut :

- Respecter le pas de tir et ne pas se mettre à côté d'un tireur si on n'y est pas autorisé par un moniteur.
- Pour la sécurité des participants, l'élève suivra les consignes données par les moniteurs. En cas de doute, le dernier mot reviendra à l'organisateur du cours.
- L'organisateur se réserve le droit de diffuser un fond musical à des fins d'entraînement.
-

Matériel

Chaque élève aura à disposition pour le cours :

Une arme

Pour les tireurs avancés et au cas par cas, il sera recommandé d'acquérir sa propre arme.

- Un cache-œil
- Des bouchons d'oreille (paire personnelle)

L'élève prendra soin du matériel.

En cas de perte du cache-œil ou des bouchons d'oreille, le représentant légal s'engage à remplacer l'élément perdu. La somme de 40 CHF sera demandée pour le cache-œil et de 5.- pour la paire de bouchons d'oreille.



Tenue vestimentaire et équipement de tir

Pour les élèves débutants, aucun équipement particulier n'est demandé. L'élève devra simplement être habillé de manière correcte. Il est recommandé de porter des chaussures à semelle plate afin d'avoir une stabilité optimum.

Pour les élèves avancés, à la carabine, il sera recommandé, voire demandé, d'avoir un équipement de tir.

Le prix de la location d'un équipement de tir (veste, pantalon et chaussures) s'élève à environ 300.- par année. Un déplacement à Lucerne sera nécessaire pour concevoir un équipement correct.

Pour les élèves avancés, au pistolet, il sera recommandé, voire demandé, d'avoir une paire de chaussure adéquate.



Participation aux compétitions

La satisfaction pour tout sportif est d'affronter d'autres sportifs. Pour ce faire, les élèves s'engagent à participer aux concours suivants :

- **Tir de l'escalade (dernier cours avant les vacances de Noël)**
- **Tir de l'amitié (mois de novembre) le tir se déroulera le soir du cours de tir au stand St-George.**
- **Rencontre des clubs, à la carabine (mai-juin)**

Pour les élèves plus avancés et ayant le niveau requis : Participations aux qualifications du tour d'équipes et de groupes junior et si qualifiés, à la finale suisse ayant lieu à Berne le dernier week-end du mois de février. Pour ces compétitions une licence de tireur sportif sera demandée auprès de la FST. Il sera demandé au participant de devenir membre junior de l'Arquebuse.

Les frais liés aux déplacements aux Championnats suisses sont assurés par l'Arquebuse. Si nous décidons de participer à d'autres concours, il se peut que la présence des parents soit demandée.



Munition

Il est interdit de rentrer chez soi avec de la munition ou partie de munition.

Toute personne allant à l'encontre de cette règle sera immédiatement renvoyée de l'école de tir.

Les fautes graves pourront être sanctionnées par l'exclusion de tous les stands de tir de Suisse.



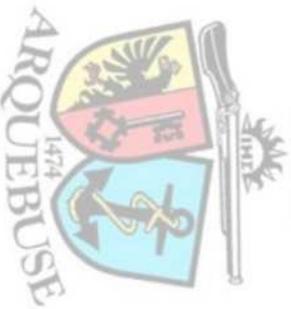
Charte d'engagement

Charte d'engagement

COPIE DU TIREUR

Attestation de compréhension

Par la présente signature, nous attestons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le suivre.



Nom du représentant légal _____ Signature du représentant légal _____

Nom de l'élève _____ Signature de l'élève _____

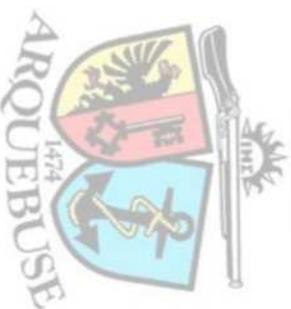
Lieu et date : _____

Charte d'engagement

COPIE POUR L'ORGANISATEUR

Attestation de compréhension

Par la présente signature, nous attestons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le suivre.



Nom du représentant légal _____ Signature du représentant légal _____

Nom de l'élève _____ Signature de l'élève _____

Lieu et date : _____

Tous droits réservés. La reproduction ou la diffusion, sous quelque forme que ce soit, totale ou partielle, n'est autorisée qu'avec l'accord écrit de l'auteur



Calendrier

CALENDRIER ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Août 2025

Lu	18	25
Ma	19	26
Me	20	27
Je	21	28
Ve	22	29
Sa	23	30
Di	24	31

Septembre 2025

Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

Octobre 2025

Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31
Sa	4	11	18	25	
Di	5	12	19	26	

Novembre 2025

Lu		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30

Décembre 2025

Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

Janvier 2026

Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30
Sa	3	10	17	24	31
Di	4	11	18	25	

Février 2026

Lu		2	9	16	23
Ma		3	10	17	24
Me		4	11	18	25
Je		5	12	19	26
Ve		6	13	20	27
Sa		7	14	21	28
Di	1	8	15	22	

Mars 2026

Lu		2	9	16	23	30
Ma		3	10	17	24	31
Me		4	11	18	25	
Je		5	12	19	26	
Ve		6	13	20	27	
Sa		7	14	21	28	
Di	1	8	15	22	29	

Avril 2026

Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	
Sa	4	11	18	25	
Di	5	12	19	26	

	Rentrée scolaire
	Vacances scolaires
	Jours fériés

Mai 2026

Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29
Sa	2	9	16	23	30
Di	3	10	17	24	31

Juin 2026

Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	
Sa	6	13	20	27	
Di	7	14	21	28	

Juillet 2026

Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31
Sa	4	11	18	25	
Di	5	12	19	26	

Août 2026

Lu		3	10	17	24
Ma		4	11	18	25
Me		5	12	19	26
Je		6	13	20	27
Ve		7	14	21	28
Sa	1	8	15	22	29
Di	2	9	16	23	30

COURS DE TIR

Vacances scolaires 2025-2026

Jeûne genevois
jeudi 11 septembre 2025

Vacances d'automne
du lundi 20 octobre au
vendredi 24 octobre 2025

**Vacances de Noël
et Nouvel An**
du lundi 22 décembre 2025 au
vendredi 2 janvier 2026

Vacances de février
du lundi 23 février au
vendredi 27 février 2026

Vacances de Pâques
du vendredi 3 avril au
vendredi 17 avril 2026

Fête du travail
le vendredi 1er mai 2026

Pont de l'Ascension
les jeudi 14 mai
et vendredi 15 mai 2026

Pentecôte
lundi 25 mai 2026

Vacances d'été
dès lundi 29 juin 2026



Site internet : www.ge.ch/